

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP08402026S0019

Commune de Bonnieux

date de dépôt:: 05/03/2026
demandeur: **Monsieur BISCH JEAN-FRANCOIS**
pour : **Ravalement de façade**
adresse terrain: **30 rue de la République**
84480 BONNIEUX

Affaire suivie par :
Rachel Vilela

Monsieur BISCH JEAN-FRANCOIS
10 rue DU CHATEAU D ESPAING
59118 WAMBRECHIES

Monsieur,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires. En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le **19 JUIN 2026**

Le maire, Pascal RAGOT

Adjoint délégué
M. Yannick MEYSSARD